

COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 20 FEVRIER 2024

---ooOOoo---

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt février à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

**Date de la convocation :**

Le 14 février 2024

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :**

27

**Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :**

27

**Étaient présents :**

MARTY Grégory, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, GUILLOUET GELYS Monica, CHACON Angèle, RICO Providence, ALBAREDE Marie-Hélène, MARTELL Brigitte, CATALAN Eric, CRIADO Caroline, NETTI Vincent, ALABAU DAIDER Jacqueline, DESSEILLES Geneviève, PAGET-BLANC Eric

**Procurations :**

Mme HECQUET	à	Mme VILVET
M. RASTOLL	à	M. BELLET
M. BLIN	à	M. ASTIE
Mme RASTOLL	à	Mme CHACON
M. MARIA	à	Mme GUILLOUET-GELYS
Mme RUIZ.	à	Mme CRIADO
M. FERNANDEZ	à	M. MARTY
M. MUCCHIELLI	à	Mme SERRE
M. BLAY	à	M. NETTI
M. BELTRA	à	Mme MARTELL
Mme AMITRANO	à	Mme DESSEILLES

**TRAME UNIQUE**

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Eric CATALAN est nommé Secrétaire de séance.

<p style="text-align: center;"><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>  <b>Département des</b>  <b>Pyrénées-Orientales</b>  <b>Commune de PORT- VENDRES</b>  <b>Séance du Conseil Municipal</b>  <b>20 FEVRIER 2024</b>  <b>Trame Unique</b></p>	<p style="text-align: center;">CLASSEMENT ISSU  DE LA  NOMENCLATURE  « ACTES »  5.2</p>	<p style="text-align: center;">DELIBERATION  MUNICIPALE  <b>N°02-2024</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE ET  MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>		

Monsieur le Maire,

**INFORME QUE** suite à la démission du poste d'Adjoint au Maire de Monsieur Vincent Netti, Monsieur le Maire propose de supprimer un poste d'Adjoint ramenant le nombre d'Adjoints pour la Commune à sept.

**FAIT SAVOIR QUE** si le nombre d'Adjoint ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, rien n'empêche le Conseil Municipal de supprimer un poste d'Adjoint.

**INDIQUE QU'**il convient de modifier le tableau du Conseil Municipal selon les modalités d'établissement précisées aux articles L.2121-1 et R.2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dans leur rédaction issue de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des Conseillers Départementaux et des Conseillers Municipaux et de son décret d'application du 18 octobre 2013.

**DIT QU'**en application de l'article L. 2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) , les membres du Conseil Municipal sont classés dans l'ordre du tableau selon les modalités suivantes :

*« Après le maire, prennent rang les adjoints puis les conseillers municipaux.*

*Sous réserve du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste.*

*En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales :*

*1° Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;*

*2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;*

*3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge. »*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE**

**DE SUPPRIMER** un poste d'Adjoint sur le tableau du Conseil Municipal,

**DE MODIFIER** l'ordre des Adjoints au Maire sur le rang du tableau en faisant passer automatiquement au rang supérieur les Adjoints inscrits après Monsieur NETTI,

**DE MODIFIER** le tableau des membres du Conseil Municipal en application des articles L.2121-1 et R.2121-1 du CGCT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Grégory MARTY



Le Secrétaire de séance  
Eric CATALAN

*Acte rendu exécutoire après Télétransmission en Préfecture le : 29 février 2024  
et publication ou notification du : 04 mars 2024*

*Affichée du : 04 mars 2024 au 04 mai 2024*

*Publication sur le site internet de la ville le : 04 mars 2024*

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.*

Accusé de réception en préfecture  
066-216601484-20240220-DCM02-2024-DE  
Date de télétransmission : 29/02/2024  
Date de réception préfecture : 29/02/2024

DCM 02 /2024

DÉPARTEMENT  
DES PYRENEES-ORIENTALES

ARRONDISSEMENT

CERET

Effectif légal du conseil municipal

27

REPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE DE PORT- VENDRES

Commune de  
1000 habitants  
et plus

# TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

**ANNEXE A LA DCM 02-2024**

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM & PRÉNOM	ADRESSE DOMICILE	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste
Maire	M.	MARTY Grégory	Résidence le Belvédère 15 bis route stratégique 66660 Port-Vendres	05/08/1976	15 mars 2020	1.221
Premier Adjoint	Mme	HECQUET Patricia	Résidence Croix blanche apt 34 30 rue Camille Pelletan 66660 Port-Vendres	02/08/1951	15 mars 2020	1.221
Deuxième Adjoint	Mme	VILVET Dominique	Résidence Lucien Parès apt 6 11 quai Pierre Forgas 66660 Port-Vendres	11/08/1955	15 mars 2020	1.221
Troisième Adjoint	M.	BELLET Jean-Louis	2 rue Jules Ferry 66660 Port-Vendres	26/10/1943	15 mars 2020	1.221
Quatrième Adjoint	Mme	SERRE Monique	10 rue Pierre Bassères 66660 Port-Vendres	24/10/1952	15 mars 2020	1.221
Cinquième Adjoint	M.	ASTIE Jean	4 rue des Grenaches 66660 Port-Vendres	21/08/1962	15 mars 2020	1.221
Sixième Adjoint	Mme	GUILLOUET GELYS Monica	45 Boulevard du 8 mai 1945 66660 Port-Vendres	23/11/1953	15 mars 2020	1.221
Septième Adjoint	M.	RASTOLL Bruno	2 rue Bellevue 66660 Port-Vendres	21/02/1967	15 mars 2020	1.221
Conseillère Municipale Déléguée	Mme	CHACON Angèle	Impasse le Glacis 66660 Port-Vendres	14/05/1944	15 mars 2020	1.221
Conseillère Municipale Déléguée	Mme	RICO Providence	21 bis avenue Castellane 66660 Port-Vendres	04/04/1952	15 mars 2020	1.221
Conseillère Municipale Déléguée	Mme	ALBAREDE Marie-Hélène	70 boulevard des Evadés de France 66660 Port-Vendres	15/05/1953	15 mars 2020	1.221
Conseiller Municipal Délégué	M.	BLIN Yves	6 avenue Vauban 66660 Port-Vendres	09/09/1954	15 mars 2020	1.221
Conseillère Municipale Déléguée	Mme	MARTELL Brigitte	Résidence les Angéliques Bt C n°54 5 rue du Grand Large 66660 Port-Vendres	26/06/1956	15 mars 2020	1.221
Conseillère Municipale Déléguée	Mme	RASTOLL Marie-Thérèse	HLM le Glacis Bt G apt 99 Rue Louis Dourou 66660 Port-Vendres	12/04/1959	15 mars 2020	1.221
Conseiller Municipal	M.	NETTI Vincent	3 square des Magnolias 66660 Port-Vendres	14/01/1960	15 mars 2020	1.221
Conseiller Municipal Délégué	M.	MARIA Eric	76 rue Lamartine 66660 Port-Vendres	09/03/1963	15 mars 2020	1.221
Conseiller Municipal Délégué	M.	CATALAN Eric	70 rue Lamartine 66660 Port-Vendres	05/08/1972	15 mars 2020	1.221
Conseillère Municipale Déléguée	Mme	RUIZ Magali	4 rue Waldeck Rousseau 66660 Port-Vendres	14/11/1975	15 mars 2020	1.221
Conseiller Municipal Délégué	M.	FERNANDEZ Gabriel	69 boulevard des Evadés de France 66660 Port-Vendres	28/07/1977	15 mars 2020	1.221
Conseiller Municipal Délégué	M.	MUCCHIELLI Frédéric	87 route Stratégique 66660 Port-Vendres	17/04/1978	15 mars 2020	1.221

<sup>1</sup>Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller



Agence de télécopie en préfecture 066-216601481-20240220.DM022024 DE Date de réception préfecture : 29/02/2024	Conseiller Municipal Délégué	M.	BLAY Yannick	Résidence Coma Sadulle Bt H n°71 Boulevard Maréchal Joffre 66660 Port-Vendres	15/12/1987	15 mars 2020	1.221
	Conseillère Municipale Déléguée	Mme	CRIADO Caroline	Résidence Wailly apt 1 11 rue Violet 66660 Port-Vendres	27/04/1988	15 mars 2020	1.221
	Conseillère Municipale	Mme	ALABAU DAIDER Jacqueline	26 route de Banyuls 6660 Port-Vendres	18/11/1943	15 mars 2020	845
	Conseillère Municipale	Mme	CARRERAS MARTOS Roseline	4 rue des Micoucouliers - Cosprons 66660 Port-Vendres	14/01/1958	15 mars 2020	845
	Conseiller Municipal Délégué	M.	BELTRA José	6 route stratégique 66660 Port-Vendres	12/08/1956	15 mars 2020	845
	Conseillère Municipale	Mme	DESSEILLES Geneviève	13 rue du Général Lépine 66660 Port-Vendres	30/08/1944	23 juillet 2020	845
Conseiller Municipal	M	LENFANT Sylvain	59 bis boulevard des Evadés de France 66660 Port-Vendres	16/07/1981	30 sept. 2020	845	

Cachet de la mairie :

Certifié par le Maire,

A Port-Vendres, le 20 Février 2024



Signature  
Grégory MARTY

Préciser : Maire, Adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou Conseiller